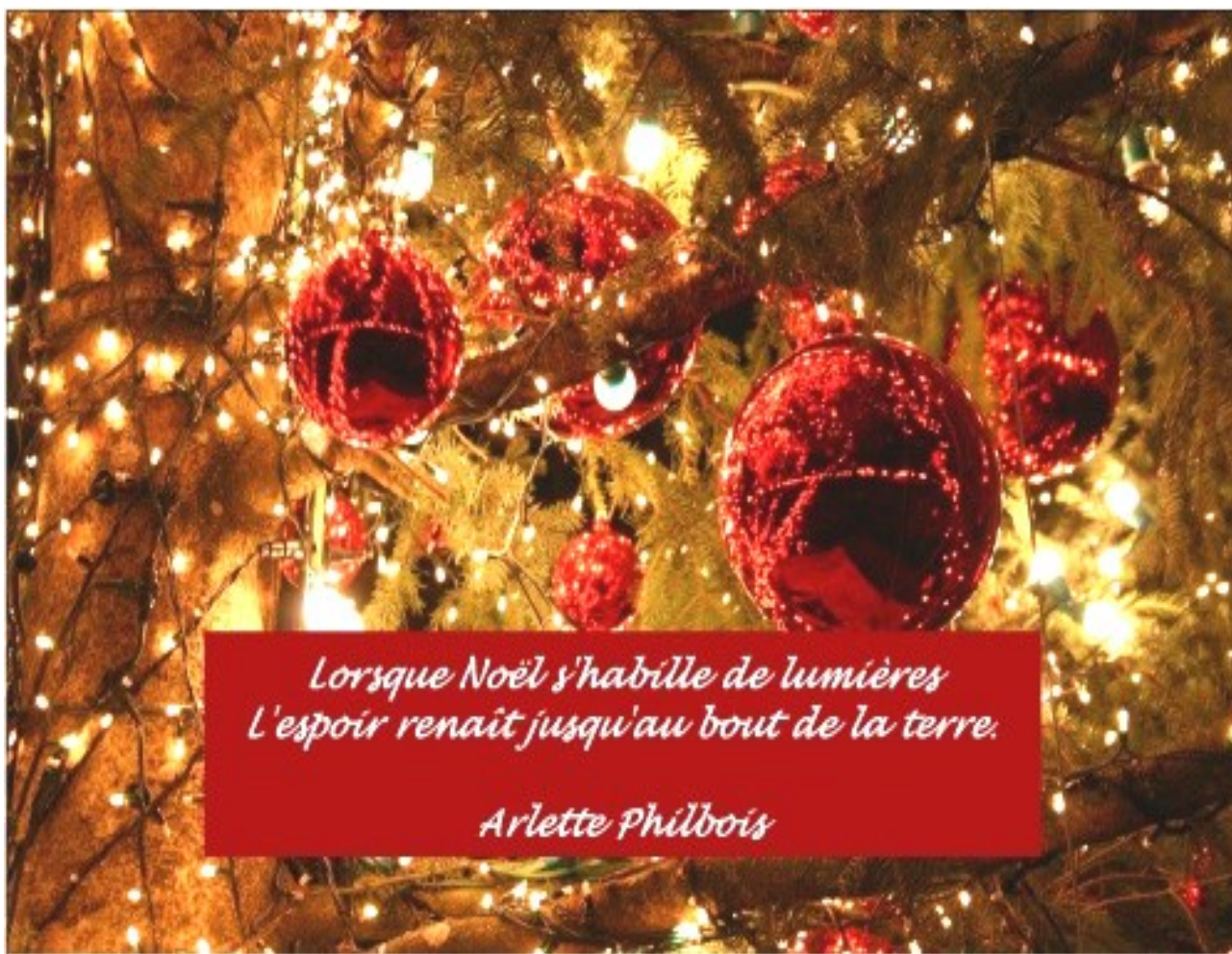


Bulletin
Communal
NÉEWILLER PRÈS
LAUTERBOURG
DÉCEMBRE 2015
N° 218



*Lorsque Noël s'habille de lumières
L'espoir renaît jusqu'au bout de la terre.*

Arlette Philbois

Chères Néewilleroises, chers Néewillerois,

Cette année, je tenais à écrire un poème dédié aux personnes qui souffrent de l'injustice, de la violence, de la terreur ... de l'incompréhensible.

Qui pansera les plaies de cette terre ?

Dans ces pays, pas trop loin de chez nous,
Où jour après jour règnent famine et oubli,
Dans ces villes aux ghettos un peu partout,
Où les mœurs aiguisent l'instinct de survie.
Dans ces rues aux habitations bombardées,
Où de simples humains recherchent un toit,
Dans ces camps de fortune exclus des cités,
Où toutes ces personnes souffrent du froid.
Dans ces pays sans rempart face à la dictature,
Où les armes parlent le langage de la violence,
Dans ces villes aux lendemains forts obscurs,
Où la population reste tétanisée par la défiance.
Dans ces rues transformées en réelles poudrières,
Où des hommes se combattent et la terreur s'installe,
Dans ces camps de réfugiés démunis de toute chaleur,
Où les cœurs de notre humanité restent vides et glacials.

Dites-moi, qui pansera les plaies de cette terre !

Quand dans notre pays ouvert aux hommes cosmopolites,
Où chacun, au travers de ses devoirs, contribue à la liberté,
Quand dans notre capitale, admirée pour son air romantique,
Où chaque citoyen bénéficie devant la loi d'une juste égalité,
Quand dans ses rues au demeurant bruyantes mais pacifiques,
Où l'harmonie et la dignité humaines vont préserver la fraternité,
Quand dans ces lieux de convivialité soufflent un vent de panique,
Le soir du vendredi 13 novembre 2015 restera gravé pour l'éternité.
Quand comprendrons-nous que nous les êtres sommes donc tous égaux,
Peu importe notre nationalité, notre religion, notre ethnie, notre culture,
Quand comprendrons-nous que la peur, ce compagnon au sombre manteau,
Nous consterne à la vue de tous ces malheurs, de tous ces drames et tortures.

Pourtant nous nous demandons si cela est vraiment utile,

A qui ce déchirement de toute l'humanité profite-t-il ?

Dites-moi, qui pansera les plaies de cette terre,

Qui ont émergées de la bêtise et de la cupidité !

Dites-moi, qui pansera les plaies de cette terre,

En cette nuit qui restera la fête de la nativité !

C'est sur cette pensée que je vous souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël et vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'Année 2016.

Benoît Baumann

Heureux Anniversaires

Mme FRITZ Marie Madeleine 79 ans le 04/12

Mme KLEIN Anne Marie 74 ans le 04/12

M. MASTIO Etienne 70 ans le 08/12

M. EICHELDINGER Raymond 77 ans le 16/12

Mme HEINTZELMANN Solange 74 ans le 17/12



Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires sont priées d'informer le secrétariat de la mairie

Naissance

le 05 novembre

*Maximilian Klaus
fils de Michael Nau
et de Katrin Ritter*

Décès

M. Klein Lucien 76 ans

le 26 novembre 2015

à Wissembourg

À tous ceux que la vie n'a pas épargnés,
À tous ceux qui en 2015 ont tout perdu,
Je me joins à vous sans aucune retenue,
Que 2016 vous apporte ce dont vous rêvez.
À ces personnes qui vivent des tragédies,
Je vous adresse toute ma sympathie :
Une vie reste une vie, belle ou maudite,
Mais toute vie vaut la peine d'être écrite.
Mes pensées s'envolent vers les plus démunis,
Frappés injustement par l'infamie.
Un amour sans frontières, sans barrières :
Que l'égoïsme soit banni à tout jamais,
Une bonne année à tous ceux que j'ai oubliés.
Mes meilleurs vœux vous souhaitant,
A toutes et à tous : Bonheur Amour Santé,
Que ces mots pour vous soient exaucés.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Prise en charge de l'accompagnement scolaire

Le maire informe le conseil municipal que la communauté des communes de la Plaine du Rhin, lors de sa séance du 27 mai 2015, a décidé de prendre en charge, les frais liés aux emplois d'accompagnateurs de transport scolaire supportés par les communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

d'approuver la mise à disposition de personnel communal pour une durée de 1 an renouvelable, à compter du 1^{er} septembre 2015 à raison de 6 h 45 minutes de service hebdomadaire,

d'autoriser le maire à signer une convention avec le Président de la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin, pour la prise en charge des frais liés à l'emploi du personnel communal de Néewiller effectuant l'accompagnement des enfants dans le cadre du transport scolaire du Regroupement Pédagogique de Néewiller/L et Scheibenhard

Evaluation du personnel : détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la Fonction Publique.

Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel sont fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014.

Le fonctionnaire est convoqué 8 jours au moins avant la date de l'entretien par le supérieur hiérarchique. Cette convocation est accompagnée de la fiche de poste de l'intéressé et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte-rendu.

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte principalement sur :
les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;

les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;

la manière de servir du fonctionnaire ;

les acquis de son expérience professionnelle ;

le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;

les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement de ses formations obligatoires ;

les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

L'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée sont fixés par la collectivité après avis du Comité Technique. Ils sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et de niveau de responsabilité assumé. Ils portent notamment sur :

les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,

les compétences professionnelles et techniques,

les qualités relationnelles,

- les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions
- d'un niveau supérieur.

L'entretien donne lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte rendu comporte une appréciation générale littéraire, sans notation, exprimant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

Dans un délai de 15 jours le compte-rendu est notifié au fonctionnaire qui, le cas échéant, le complète de ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets sur lesquels il a porté, le signe pour attester qu'il en a pris connaissance et le renvoie à son supérieur hiérarchique direct. Le compte rendu est ensuite visé par l'autorité territoriale, versé au dossier du fonctionnaire et communiqué à l'agent. Une copie du compte-rendu est transmise à la Commission Administrative Paritaire et au Centre de Gestion.

Le cas échéant, le fonctionnaire peut initier une demande de révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours francs suivant la notification du compte rendu au fonctionnaire ; l'autorité territoriale dispose d'un délai de 15 jours à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.

A l'issue de ce recours auprès de l'autorité, et dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la réponse à la demande de révision, le fonctionnaire peut solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

A réception de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments déterminants pour l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire prise en compte pour l'avancement d'échelon, pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade et pour la promotion interne.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 76 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 69 ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2/10/2015 saisi pour avis sur les critères d'évaluation,

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal de Néewiller près Lauterbourg, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

D'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

les résultats professionnels :

Ils sont appréciés par le biais de l'évaluation du niveau de réalisation des activités du poste, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. La réalisation de chacune d'elles fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes)

les compétences professionnelles et techniques :

Elles sont appréciées sur la base de l'évaluation du degré de maîtrise des compétences du métier, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. Chacune de ces compétences fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 4 niveaux (connaissances, opérationnel, maîtrise, expert).

les qualités relationnelles :

investissement dans le travail, initiatives

niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie, remontées d'alertes, sens du service public)

capacité à travailler en équipe

respect de l'organisation collective du travail

L'évaluation de ces 4 critères intervient sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes).

les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

Chacune de ces capacités sera évaluée par oui/non. Adopté à l'unanimité

Fermage 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de facturer le fermage 2015 comme suit en appliquant la variation de + 1,61 % conformément à l'arrêté ministériel

Schéma de mutualisation des services

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, issu de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes doit être élaboré.

Le maire présente le rapport de schéma de mutualisation des services de la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de l'Association Foncière : désignation de 5 propriétaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Néewiller. Le conseil municipal est appelé à désigner cinq personnes, propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non. (Trois titulaires et deux suppléants)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, les propriétaires suivants :

HEINTZ Gérard, titulaire

LICHTEBLAU Alfred, titulaire

FRITZ Madeleine, titulaire

MULLER Jean-Dominique, suppléant

BENOIT Éric, suppléant

Bâtiment de l'École

Suite à la suppression d'une classe de maternelle au niveau du regroupement pédagogique intercommunal Néewiller près Lauterbourg/Scheibenhard, depuis la rentrée 2015, seulement 2 classes fonctionnent dans les locaux de Néewiller près Lauterbourg. Les locaux de l'école maternelle ne sont plus utilisés par l'école.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide de transformer l'ancienne école maternelle afin d'y installer la bibliothèque municipale avec le dépôt de livres du Conseil Départemental du Bas-Rhin, et d'exclure cette partie du bâtiment de l'établissement scolaire.

Adopté à l'unanimité



Joyeux Noël

Ferme

Claude et Laure Arnold,

Artisan peintre

Jean-Louis Wilhelm,

Prestige Center

Julian et Christian Richter,

Netto 3D

M. Seither Nicolas,

Les Amis du Cheval

Haras de la Née,

La Chrysalide de l'Est

Nicole et Eric

vous présentent un Joyeux Noël

et leurs meilleurs vœux

pour la nouvelle année

*Le Maire,
L' Adjointe au Maire,
les Conseillers Municipaux,
le Personnel Communal
vous souhaitent
un Joyeux Noël
et
leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.*



Le Personnel Enseignant

Le CCAS,

les Sapeurs-Pompiers,

le FC Néewiller,

la Chorale Ste Cécile,

la M.J.C.

la Bibliothèque

vous souhaitent

d'excellentes

fêtes de fin d'année.



Dans la matinée du samedi 14 novembre 2015, les 34 élèves de l'école primaire de Néewiller, ont été évacués par les pompiers, il s'agissait d'une simulation d'incendie. Après la manœuvre les pompiers ont offert aux enfants une collation et des knacks pour le goûter.



Participation à la marche nocturne pour le Téléthon 2015

La MJC, les pompiers, le football club, la chorale, le ccas et le conseil municipal, remercient tous les participants de la commune, les nombreuses personnes des communes voisines qui nous ont soutenus à l'occasion de ce premier Téléthon organisé à Néewiller.

Tout particulièrement un grand merci aux 168 marcheurs qui ont bravé le froid, la nuit, et la boue pour participer à cette marche nocturne.

Aussi nous remercions le Président de l'Association Foncière, Gérard Heintz, qui a aménagé le tracé de la marche et Serge de Wintzenbach qui a bénévolement mitonné la soupe aux pois .

La collecte des dons sera communiquée dans le bulletin communal du mois de janvier 2016 et sur le site de la commune. www.neewiller.fr

VOYAGE A SAINT- SULPICE- LES- FEUILLES 2016

nos Amis de Saint-Sulpice-Les-Feuilles nous invitent pour le week-end de l'Ascension.

Nous y séjournerons du 5 au 8 mai .

La municipalité organise à nouveau un déplacement en bus « grand confort »

Le départ du voyage en bus est prévu le mercredi 4 mai vers 21h30.

L'arrivée officielle à Saint-Sulpice-Les-Feuilles est fixée au jeudi 5 mai à 8h00.

Pendant les quatre jours, nous séjournerons dans les familles.

Le retour vers Néewiller est prévu le dimanche 8 mai à 16 h00

pour une arrivée à Néewiller entre 02h00 et 03h00.

Elections régionales 2015 en Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine les élections auront lieu les 6 et 13 décembre 2015

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

Pourquoi vote-t-on en décembre ? En 2015, les élections régionales ont lieu les 6 et 13 décembre afin de s'adapter à la réforme territoriale (loi du 16 janvier 2015).

Ainsi, au 1er janvier 2016 (date d'entrée en vigueur de la réforme), le nombre de conseillers élus correspondra au nombre de régions.

Inscriptions sur les listes électorales: permanence jeudi 31 décembre 2015

de 10h00-12h00

*Dimanche 13 décembre
repas de Noël pour les aînés
dans la salle polyvalente
à partir de 11h30*

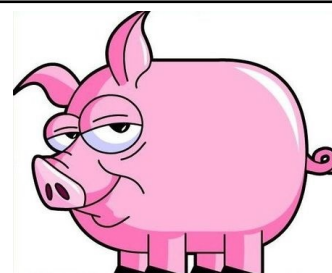


Néewiller - Lauterbourg
Assistante Maternelle agréée
cherche à garder bébé ou enfant
Tél. 03 88 94 89 22

Fêtes de fin d'année
la mairie sera fermée
le 24 , 28, 30 et 31 décembre 2015

FC Néewiller Cochonnailles report de la date

le samedi **12décembre** 2015 à partir de 11h00
à déguster sur place ou à emporter. Tél. 03 88 54 60 29 ;
03 88 94 64 56, 06 60 53 32 79



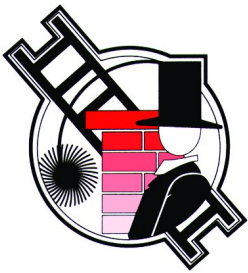
dans le cochon tout est bon



Pour votre repas de fête
commander votre chapon ou dinde
avant le 15 décembre 2015
à la ferme Arnold
tél. 03 88 94 84 29
port. 06 14 92 16 83



CORPORATION DES MAITRES-RAMONEURS DU BAS-RHIN



L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens. Notre Corporation a toujours été vigilante sur ce point, et **il est important de rappeler que le nombre de sinistres incendie ou liés au monoxyde de carbone est inférieur en Alsace à la moyenne nationale**, même s'il faut observer une augmentation de ces sinistres au cours des derniers mois. Ces constats doivent inciter tous les partenaires concernés à une vigilance accrue.

Nous rappelons que le ramonage est obligatoire au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelque soit la quantité utilisée.

MJC NEEWILLER



A partir de janvier 2016, la MJC vous proposera une activité de tennis de table « loisir » pour adultes et adolescents tous les lundis soir à partir de 19h30.
Première séance le lundi 11 janvier 2016.

Sur les Sentiers du Théâtre

En décembre, deux équipes artistiques voyageront d'école en école dans la CCPR : **Rebonds d'Histoires** interviendra auprès de tous les CP et CE1 et **Les Arts Pitres** rencontreront tous les CE2 au CM2.

Tous les enfants ayant vu un spectacle pendant le temps scolaire bénéficient d'une place gratuite pour le spectacle : « **Zéro, histoire d'un nul** » Compagnie Les Arts Pitres, Spectacle Scientifiko-burlesque

Le vendredi 18 décembre, 19h30, à la salle polyvalente de Beinheim.

Pour aider Momo, cancre parachuté malgré lui dans un « concours interrégional de mathématiques gymniques », Zéro va raconter son histoire : une véritable vie d'aventurier menée tambour battant !



OUVERTURE de la MAIRIE

Lundi de 09h00-11h30 13h30-19h00

Mercredi 14h00-18h00

Jeudi 08h00-11h30 13h30-18h00

les permanences

du maire **lundi de 17h00-19h00**

de l'adjointe jeudi **de 10h00-11h00**

tél: 03 88 94 81 11 - fax 03 88 94 68 09

messenger: neewiller@wanadoo.fr

le site: www.neewiller.fr



URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

Service de garde:

Médecin: 03 69 55 33 33

En cas d'urgence appelez le 15

Infirmières : 03 88 54 67 72

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94 / pilippepons67@sfr.fr

Pharmacies Décembre 2015

05/12/2015 Hatten

12/12/2015 Mothern

19/12/2015 Lembach

24/12/2015 Betschdorf

26/12/2015 Lauterbourg

31/12/2015 Merwiller

06/12/2015 Wissembourg (SCHORLE)

13/12/2015 Seltz

20/12/2015 Hatten

25/12/2015 Wissembourg (BILLMANN)

27/12/2015 Mothern

LES PERMANENCES

A.B.R.A.P.A. Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

A.F.A.L. 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00 , Fax: 03 88 93 11 22, Email: info@afal.eu

Architecte Urbaniste Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim.
Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg.

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Assistante Sociale Centre Médico-Social, Place des Carmes à Wissembourg. Tél.: 03 69 06 73 50

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

CAF permanence le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous à PAMINA Lauterbourg pour les questions transfrontalières.

C.I.C.A.S. à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

Com. Com. de la Plaine du Rhin de lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Conciliateurs de justice Les permanences, à la Communauté Communes auront lieu, comme avant, le samedi matin, de 9 à 12 h, uniquement sur rendez-vous.

C.R.A.V. Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

Impôts Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le samedi. Fermé le mercredi après-midi et le vendredi a.midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99

Infobest Pamina Ancienne Douane, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30 , les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu site: www.eurodistrict-regio-pamina.eu

Ramontage: Bitz Alexandre 31 rue des Tilleuls Mothern. Tél.: 03 88 94 39 54 - port. 07 88 07 06 38

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 fermé le mercredi après-midi. **Service des Etrangers** du lundi au vendredi 08h00-11h30 fermé tous les après-midi. **Service des certificats d'immatriculation même horaires que pour l'accueil général** fermé mercredi toute la journée

Syndicat des Eaux de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

Trésorerie Seltz ouvert lundi ,mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi 09h00-12h00, fermée l'après-midi.

Urgences: électricité / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09

Centres médico-sociaux de Wissembourg ,Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Lauterbourg Tél.: 03 69 06 73 85, Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56